



Mesure d'eloignement

Par HDU49

bonjour

je viens de passer devant le juge et j'ai signé sous la pression des gendarmes et de la magistrate une ordonnance d'homologation. je suis donc condamné à 4 mois d'emprisonnement assorti du sursis, ainsi qu'une mesure d'éloignement pendant deux ans.

concrètement je suis condamné à rester 2 ans sans pouvoir m'approcher de ma maison, tout en payant le loyer.

l'ironie de l'histoire, c'est que c'est à cause de plainte de ma fille qu'on est rendu à ce point.

en 2 mots, nous avons eu une dispute mon épouse et moi, j'étais ivre, mais sans aucune violence.ma femme a été blessée accidentellement lors de cette dispute.

ma fille, qui est arrivé plus tard a commencé à être violente lorsqu'elle a vue sa mère blessée. et s'en est pris à moi violemment pour que je m'énerve et que je réagisse.

elle a porté plainte contre moi et c'est ce qui me cause le plus de torts. sur la déposition de mon épouse, elle a bien marqué que ce n'était pas violent et que c'était accidentel.

aujourd'hui je n'ai plus le droit de retourner chez. ma femme et moi ne comprenons pas cette situation.

mes questions sont les suivantes: si mon épouse fait un courrier au juge et plaide en ma faveur, y a t'il moyen de plaider dans ce sens et de réduire la peine?

je n'ai pas le droit d'approcher de mon domicile, si je loue un appartement ma femme peut elle venir habiter avec moi?

merci pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Que dit votre avocat ?

Si vous ne respectez pas l'ordonnance d'éloignement qui est une mesure de protection pour Madame et votre fille, on fera en sorte de vous éloigner autrement en faisant que le sursis n'en soit plus .

Donc non, il ne s'agit pas d'un lieu, il s'agit du domicile de Madame, c'est à dire le lieu ou elle vit quel qu'il soit .

Rentrer ivre, se disputer , et que votre femme se blesse " accidentellement" est largement suffisant .

Dire que c'est votre fille qui vous cause du tort est encore plus pathétique : sauf erreur de ma part, elle ne vous pas fait de perfusion d'alcool , ni a organisé la dispute (qui, je suppose, avait un objet absolument capital pour devenir violente, même verbalement)

Les écrits d'une femme qui est victime de violence n'ont aucune valeur : la preuve , vous êtes condamné sans qu'elle ait porté plainte .

Par contre si votre femme est trop sous emprise pour assurer la protection de votre fille, d'autres personnes assureront sa protection .

Un conseil : voyez un addictologue et un psychologue .

Par Isadore

Bonjour,

ma femme a été blessée accidentellement lors de cette dispute

Une dispute est un simple échange de paroles. Qu'est-il arrivé pour que votre épouse se blesse ?

Avez-vous prévenu les secours ?

et s'en est pris à moi violemment pour que je m'énerve et que je réagisse.

Et je suppose que votre "réaction" ne s'est pas bornée à appeler la police pour qu'elle vienne à votre secours.

Vous dites que votre fille s'en est pris violemment à vous. Avez-vous fait constater vos blessures par un médecin ?

Est-elle majeure ?

si mon épouse fait un courrier au juge et plaide en ma faveur, y a t'il moyen de plaider dans ce sens et de réduire la peine?

Non. Un tel courrier ne ferait que vous enfoncer en laissant penser que votre épouse est sous emprise psychologique.

je n'ai pas le droit d'approcher de mon domicile, si je loue un appartement ma femme peut elle venir habiter avec moi?
Pas si l'ordonnance de protection concerne votre épouse. Oui dans le cas contraire. Pas de blagues, vous risquez la prison.

'ai signé sous la pression des gendarmes et de la magistrate une ordonnance d'homologation

Si vous parlez de l'ordonnance d'homologation dans le cadre d'une CRPC, vous avez un avocat. C'est donc avec lui qu'il faut parler de l'affaire.

Vous avez dix jours pour faire appel, mais ce n'est pas forcément une bonne idée. La peine que vous avez reçue pourra être alourdie.

Je précise, concernant votre épouse, qu'une blessure suite à une bousculade, un jet d'objet ou quelque chose du même genre n'a rien d'un accident.

Dans tous les cas voyez d'urgence un médecin pour traiter votre problème d'alcool.